

Situation : dans le document 1- « *Procédure de changement d'année* », il est expliqué ce qu'il advient des partages effectués en cours d'année. Nous l'accompagnons de cette fiche pour expliciter les usages fréquents. Une précision pour pérenniser le partage au besoin vous est apportée en fin de document :



Cahier de textes

1- Cahier de textes :

Le cahier de textes est bien souvent unique, il a été créé par l'enseignant et partagé à la classe de manière indistincte.

Selon le fonctionnement technique, « Tous les partages faits vers des classes (ou groupes d'enseignements) sont supprimés ».

Conséquence pour l'enseignant : il conservera la vue sur ce cahier l'année prochaine (en tant que créateur). Il garde à sa main la possibilité de le supprimer s'il n'en a plus l'utilité.

Conséquence pour les élèves et les parents : ils ne le verront plus à compter des opérations de changement d'année (fin août)



Blog

2- Blog :

Certains enseignants ont créé un ou plusieurs blogs pour la classe, mais aussi à l'occasion des blogs spécifiques pour répondre à certains projets.

Selon le fonctionnement technique, « Tous les partages faits vers des classes (ou groupes d'enseignements) sont supprimés. Tous les autres partages (individuel, vers un groupe manuel) sont conservés ».

Conséquence pour l'enseignant : il conservera la vue sur ce(s) blog(s) l'année prochaine (en tant que créateur). Il garde à sa main la possibilité de le supprimer s'il n'en a plus l'utilité, mais il pourra également le repartager à sa nouvelle classe au besoin.

Conséquence pour les élèves et les parents : s'il s'agit de blog(s) partagés à l'ensemble via « Elèves de [INTITULE DE LA CLASSE] » / « Parents de [INTITULE DE LA CLASSE] », la vue sera perdue.

S'il s'agit de blog(s) partagé(s) à des utilisateurs individuellement (nominativement), ou via un groupe manuel (créé par l'administrateur), la vue sera conservée.



Cahier multimédia

3- Cahier multimédia à la classe :

Des enseignants ont ouvert des cahiers de leçons, de projets, partagés avec l'ensemble des élèves de leur classe.

Selon le fonctionnement technique, « Tous les partages faits vers des classes (ou groupes d'enseignements) sont supprimés ».

Conséquence pour l'enseignant : il conservera la vue sur ce(s) cahier(s) l'année prochaine (en tant que créateur). Il garde à sa main la possibilité de le(s) supprimer s'il n'en a plus l'utilité, mais il pourra également le(s) repartager à sa nouvelle classe au besoin.

Conséquence pour les élèves et les parents : ils ne le(s) verront plus à compter des opérations de changement d'année (fin août)



Cahier multimédia

4- Cahier multimédia individualisé :

Parcours culturel, cahier de vie, parcours citoyen, cahier de réussites... Les exemples de cahiers individualisés sont nombreux.

Selon le fonctionnement technique, « Tous les autres partages (individuel, vers un groupe manuel) sont conservés ».

Conséquence pour l'enseignant : il conservera la vue sur ce(s) cahier(s) l'année prochaine (en tant que créateur). S'il n'est plus concerné par ses parcours individualisés mais que le travail sera prolongé, il devra prendre part à la procédure de transmission du cahier (voir le document 3- « *Thémafiche – cahiers et changement d'année* »)

Conséquence pour les élèves et les parents : comme il s'agit de partages individuels (nominatifs), ils conserveront la vue sur le contenu. Toutefois, pour que le cahier soit prolongé, les enseignants des années n et n+1 devront avoir réalisé la procédure de transmission du cahier.



Espace
documentaire

5- Casier /Espace documentaire / Pièce jointe : Partage de documents :

Plusieurs modalités de transmission de documents existent sur l'ENT, et ont été mobilisées en cette année particulière.

Selon le fonctionnement technique, « Tous les partages faits vers des classes (ou groupes d'enseignements) sont supprimés. Tous les autres partages (individuel, vers un groupe manuel) sont conservés ».

Conséquence pour l'enseignant : il conservera la vue l'année prochaine sur tout ce qu'il a partagé (en tant que créateur), et tout ce qu'on lui aura partagé nominativement. Il garde à sa main la possibilité de le supprimer s'il n'en a plus l'utilité, mais il pourra également le repartager à sa nouvelle classe au besoin.

Conséquence pour les élèves et les parents : en émission, le contenu est conservé (en tant que créateur).

En réception, s'il s'agit de partages à l'ensemble via « Elèves de [INTITULE DE LA CLASSE] » / « Parents de [INTITULE DE LA CLASSE] », la vue sera perdue.

S'il s'agit de partages à des utilisateurs individuellement (nominativement), ou via un groupe manuel (créé par l'administrateur), la vue sera conservée.



Messagerie

6- Messagerie :

La question se pose pour les messages reçus et dans une moindre mesure envoyés sur l'ENT.

Il s'agit ici d'une règle spécifique : « *Aucune action particulière sur les contenus créés dans les modules ENT (purge, archivage, etc).*

Dans la messagerie, les références aux identifiants des groupes sont remplacés par une référence aux libellés des groupes qui sont supprimés, pour qu'on puisse continuer à voir les groupes destinataires d'anciens messages même s'ils n'existent plus ».

Conséquence pour l'ensemble des usagers : conservation des messages reçus et envoyés. Possibilité de supprimer à la main le contenu inutile.

7- Notifications :

Les notifications datant de plus de 2 mois sont supprimés dans les fils de nouveauté.

8- Conserver le partage en dépit du fonctionnement technique :

Vous avez effectué un partage à un groupe classe et vous souhaiteriez que les élèves conservent tout de même une visibilité sur les données ? Vous avez un doute sur la modalité de partage ?

Vous pouvez :

- transmettre à l'enseignant(e) de l'année n+1, qui pourra alors repartager à l'élève/aux élèves l'année prochaine
- effectuer dès aujourd'hui un partage nominatif à l'élève (à ses parents). Pour ce faire et afin de vous éviter de refaire la procédure de choix de chaque nom individualisé à chaque fois, vous pouvez passer par « Annuaire », « Gérer mes favoris de partage » (3^e onglet), « Créer un favori ».

Constituez alors un favori de partage que vous pourrez mobiliser ensuite dans les tableaux de partage comme n'importe quel autre groupe, mais qui représentera des partages individuels. Vous n'aurez alors à ne rechercher les noms qu'une seule fois (au moment de la création du favori de partage) et non à chaque partage.